



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2025

SAINTS-GEOSMES – POLE URBATUS – 19H

PROCES-VERBAL

Accueil des délégués des clubs et pointage des pouvoirs (à partir de 18h00)

Représentativité statutaire :

<i>Nombre de voix clubs</i>	<i>316</i>
<i>Nombre de voix comité directeur</i>	<i>16</i>
<i>Total</i>	<i>332</i>
<i>Majorité 1/3</i>	<i>112</i>
Après émargement	
Nombre de clubs présents	64
Nombre de voix comité directeur	13
Nombre de voix clubs présents	299
Nombre de voix recueillies	321
QUORUM ATTEINT - 97% de participation	



1) Allocution du président

- Allocution de bienvenue de M. le Maire de Saints-Geosmes, Jacky Maugras.
- Hommages.

« La saison 2024-2025 se termine. On voit apparaître et on doit constater pour notre football départemental deux dynamiques récentes, qui, de solidaires, semblent s'écarter alors qu'elles doivent rester fusionnelles :

1/ Un dynamisme du district nous plaçant dans les leaders tant de l'innovation que du développement au niveau fédéral. La concrétisation de ce dynamisme a remplacé la fiction. Qui aurait imaginé cela il y a une décennie ?

2/ Une situation sportive régionale fragile de nos grands clubs de ligue plongeant certains clubs dans la rétrogradation de leur niveau de championnat. C'est peut-être malheureusement la réalité du niveau maximal de ce qu'on peut espérer dans un département où l'amour du foot n'est pas à vanter mais qui subit les conséquences de l'évolution démographique, des difficultés de la ruralité et de son éloignement des centres de vie régionaux.

Effectivement, soyons conscient que malgré le travail considérable que vous effectuez toutes et tous dans vos clubs, maintenir le football haut-marnais au plus haut niveau régional devient très compliqué. La concurrence est forte, dans cette Ligue, avec des territoires aux possibilités économiques, humaines et infrastructurelles incomparables avec les nôtres.

Ne vous désolerez pas ! Si on se compare aux territoires identiques aux nôtres (c'est-à-dire un quart de départements ruraux de France au potentiel de licences inférieur à 12 000), on est bien placés, et je parle naturellement au niveau sportif. Nos éducateurs, nos arbitres et vous bénévoles, compensez largement par votre engagement cette forme d'injustice sociétale locale.

Maintenant, il nous faut continuer à travailler ensemble pour affronter nos difficultés : les infrastructures, notamment les terrains synthétiques, indispensables à notre survie. A ce sujet, nous avons quitté la ligne droite du négatif et négocions actuellement un virage essentiel dont dépend l'avenir du football haut-marnais. De belles réalisations sont en cours ou en projets. Avec nos partenaires publics, instances départementales et municipales, tous unis, patients et ambitieux, nous y arriverons ! Soyons vigilants et pensons à notre jeunesse, elle a besoin de nous et à notre département de demain. Chaque euro consacré au sport est un pari gagné sur une société plus solidaire, plus saine, plus soudée. De plus en plus d'élus le comprennent...

A contrario de ce constat sportif, sans nombrilisme ou autosatisfaction, votre district réussit avec vous et votre engagement, à garder son âme et sa vitalité débordante créant une dynamique constamment mise en lumière. L'une des dernières preuves, après la sortie de Victoire, Intelligence Artificielle au service des clubs (2ème district en France) est la réussite du week-end de finales de coupes organisé à Saint-Dizier visualisé par plus de la moitié de la population du département, et je pourrais en citer beaucoup d'autres sur cette saison.

Le travail de tous, bénévoles, salariés et services civiques dispersés dans les clubs constitue un niveau de ressources humaines inégalé et enviable. Notre persévérance acharnée depuis plusieurs années permet l'arrivée à la rentrée d'un Conseiller Technique Régional à 100% sur la Haute-Marne ainsi qu'un Conseiller Technique en



Arbitrage. Ce sont des avancées majeures qui vous donneront des moyens plus forts pour développer et structurer vos clubs. Ce fût un long combat que nous sommes fiers d'avoir gagné pour vous ! Certes, il faut le constater : nos moyens humains et économiques atteignent leurs plafonds, mais soyez rassurés, nous ne lâcherons rien !

J'oubliais... Autre bonne nouvelle pour vous, cette AG d'été, si contraignante compte tenu de nos agendas respectifs et de l'activité en club, sera, non pas supprimée mais remplacée par une « soirée des récompenses » et de convivialité. Cette soirée concernera les clubs champions, lauréats dans les opérations, les médaillés, etc., mais restera ouverte librement à toute la famille du foot haut-marnais. »

- Intervention du président de la Ligue Grand-Est, Yann Leroy.

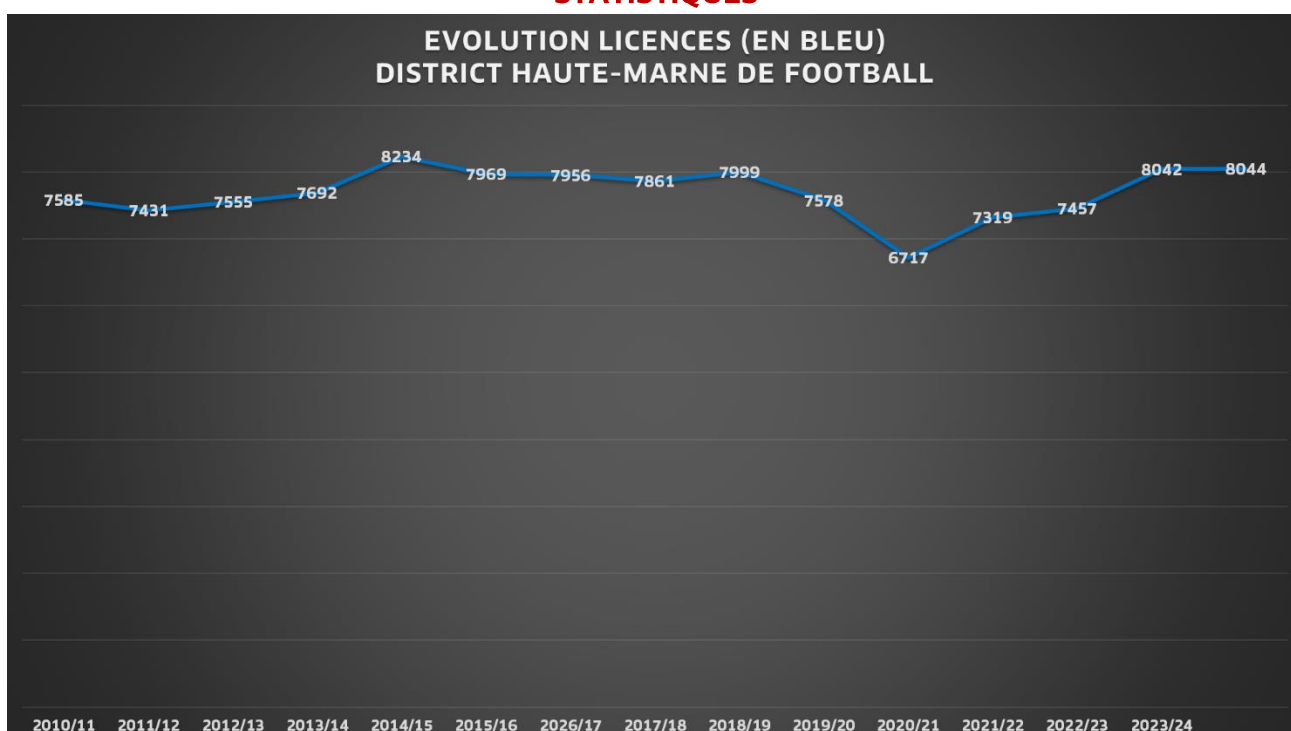
2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver du 30 novembre 2024

Le PV de l'AG du 30/11/2024 (publié le 17/12/2024) est approuvé :

- OUI : 89%
- NON : 5%
- ABSENCE : 6%

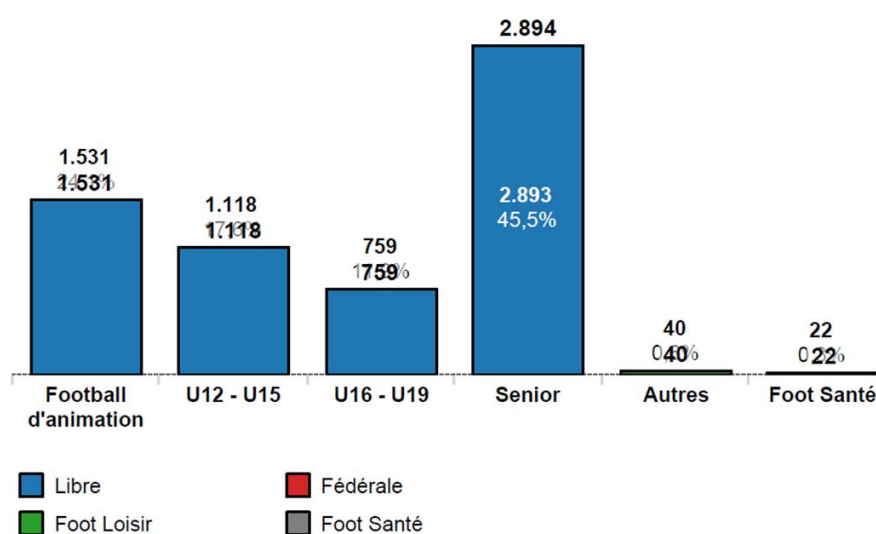
3) Rapport d'activité du secrétaire général

STATISTIQUES

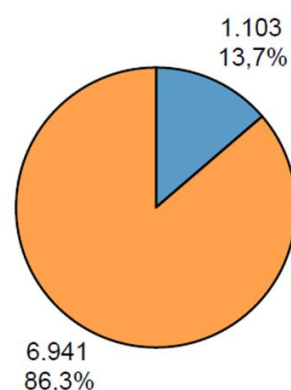




Répartition du Nb de Licences des pratiquants par Catégorie de Licence...



...et par Genre



Féminin

Masculin

RAPPORT D'ACTIVITÉ

« Comme le président vous l'a annoncé précédemment, si l'on devait faire un état des lieux du football haut-marnais aujourd'hui, celui-ci serait contrasté. Certes, au niveau Ligue, il apparaît dur de rivaliser avec des régions, des départements, et des clubs au final, qui jouissent d'autres moyens.

Mais ce n'est pas pour autant qu'à l'échelle domestique, dans d'autres divisions, le tableau est forcément noirci, bien au contraire ! Et nous, en tant que District, on est là pour vous accompagner du mieux possible, aussi bien pour tenter de sauver un club dans certains cas, que pour permettre la concrétisation de projets d'envergure.

Je vais ainsi vous présenter le bilan d'activité de la saison, et je vais insister sur un fait : c'est la largeur de l'activité qu'il y a dans notre District ! À tel point que lorsque je l'ai intégré il y a deux ans, je ne m'imaginais pas l'ampleur de ce qui y était fait, ne serait-ce qu'avec le régalién, mais aussi toutes les actions liées au développement par exemple.

Rappel des commissions :

- ✓ 20 commissions, réparties en 3 pôles (juridique et réglementaire ; technique et arbitrage ; développement et responsabilité sociétale) et donc une centaine de bénévoles qui bossent chaque semaine

Quelques stats marquantes :

- ✓ 8 044 licences (7 200 licenciés)
- ✓ Près de 14 % de ces licenciés sont des femmes (un des meilleurs taux en France)



Grandes innovations et actions de la saison :

- ✓ Victoire (Chatbot) engouement dès sa mise en route
- ✓ Cahiers de vacances distribués lors de la JND
- ✓ Expérimentation caméra embarquée
- ✓ Puissance TV = 72 000 téléspectateurs lors de la retransmission de la finale de coupe principale (pic à 1 000 viewers - record de PTV) !

Communication :

- ✓ Quelque chose qui s'est énormément développé ces dernières saisons, et encore plus cette année avec une commission étoffée de nouveaux jeunes (une quinzaine au total) qui vont sur les terrains sur toute la Haute-Marne chaque weekend pour prendre des photos et des vidéos

Proximité :

- ✓ Réunions de secteur avec du bon travail dans une ambiance plus chaleureuse
- ✓ Tour des Clubs = 9 clubs rencontrés cette saison

Formation :

- ✓ Bon bilan sur la formation des éducateurs et des arbitres cette saison, même si on enregistre dans les formations d'arbitres des inscriptions qui ne sont pas honorées le jour J. Pour ce qui est de la formation des dirigeants, les actions arrivent.

Arbitrage :

- ✓ Certes on manque d'arbitres, mais vous allez voir que des choses vont se mettre en place pour tâcher d'aider, d'accompagner les clubs = recrutement d'un conseiller technique en arbitrage (CTA)

Renforcement actions de perfectionnement des jeunes :

- ✓ Multiplication des actions de perfectionnement de nos meilleurs talents et ce dès le plus jeune âge : on fait partie des premiers districts de France à commencer cet accompagnement dès l'âge de 10 ans !
- ✓ Outre ces actions, il y a aussi le formidable travail mené par l'équipe technique menée par Romain qui développe les pratiques dès le plus jeune âge.

PEF :

- ✓ 130 actions déposées en Haute-Marne = un record !
- ✓ Bravo à Esnouveaux, 2e à l'échelle régionale pour une poignée de points !

Bénévolat :

- ✓ Cher à Annick avec : la journée à Clairefontaine, la journée des bénévoles pour la finale de la Coupe de France, la soirée des bénévoles, les médailles au niveau District mais aussi Ligue.

Comme vous avez pu vous en apercevoir, beaucoup de choses se passent dans ce District. Aujourd'hui on est une vraie PME en termes de ressources humaines et de structure. On avait insisté là-dessus lors des réunions de secteurs : il faut vous rendre compte qu'en termes d'activité, on travaille comme un district de 30 000 licenciés, des districts quasiment 4 fois plus gros. On ne s'en rend pas forcément compte quand on ne peut pas se comparer à d'autres territoires. Et pour ce qui est de l'innovation, on est à des années lumières de ce que peuvent proposer d'autres districts. Et je vous dis ça pas dans le but de s'autocongratuler, c'est un constat. On pourrait se contenter de moins, mais que ça n'est pas la mentalité du CODIR. Et si on en est là, c'est aussi parce que tous ensemble on tire dans le même sens, donc merci à vous pour votre travail au quotidien au sein des clubs. On peut être fier de nous, mais on ne compte pas s'arrêter là ! »

Lien vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=LASgfz6Z6KU>



BILAN COMPETITIONS

COUPES NATIONALES



7^{ème} TOUR (1^{er} tour fédéral) :

- **CHAUMONT FC** – GOAL FC (2-3)



4^{ème} TOUR (Finale régionale) :

- **SC MARNAVAL** – AS MUSAU STRASBOURG (0-2)



32^{ème} de finale :

- **GPT SUD HAUT-MARNAIS** – ASM BELFORT (1-2)

COUPES RÉGIONALES

COUPE GRAND EST

8^{ème} : VILLERUPT THIL ES - **CHAUMONT FC** (2-0)

COUPE GRAND EST FEMININES

8^{ème} : AS NANCY LORRAINE – **SC MARNAVAL** (4-2)

COUPE GRAND EST U17

16^{ème} : SAS EPINAL – **SC MARNAVAL** (2-2 TAB 4-2)

COUPE GRAND EST U15

16^{ème} : **SC MARNAVAL** – REIMS STE ANNE (0-3)

COUPES DÉPARTEMENTALES

Coupe de Haute-Marne des réserves U13 : GPT SUD HAUT MARNAIS

Coupe de Haute-Marne U13 : GPT SUD HAUT-MARNAIS

Festival PICTH U13 : CHAUMONT FC

Coupe de Haute-Marne U15 : CHAUMONT FC

Coupe de Haute-Marne U18 : VAUX SUR BLAISE

Coupe de Haute-Marne Seniors Féminine à 8 : VALCOURT AF

Coupe de Haute-Marne Seniors Féminine à 11 : SAINT GILLES FC

Coupe de Haute-Marne Seniors Consolante : BOURBONNE

Coupe de Haute-Marne Seniors Principale : SARREY MONTIGNY

COUPES DÉPARTEMENTALES FUTSAL

Coupe de Haute-Marne Futsal U13 : GPT SUD HAUT MARNAIS 3

Coupe de Haute-Marne Futsal U15 : GPT SUD HAUT MARNAIS

Coupe de Haute-Marne Futsal U18 : GPT BASSIGNY FOOT

Coupe de Haute-Marne Futsal Séniors F : CHAUMONT FC

Coupe de Haute-Marne Futsal Séniors M : STADE CHEVILLONNAIS

CHAMPIONNATS LIGUE

U14 R1 : SC MARNAVAL (4^{ème}) sur 12

U14 R2 : CHAUMONT FC (5^{ème}) / GPT ECOLE MARNE RONGEANT (9^{ème}) / GPT SUD HAUT MARNAIS (10^{ème}) sur 12

U15 R1 : SC MARNAVAL (12^{ème}) sur 13

U16 R2 : BASSIGNY FOOT (7^{ème}) / CHAUMONT FC (8^{ème}) sur 11

U16 R1 : SC MARNAVAL (12^{ème}) sur 14



U18 R2 : SC MARNAVAL (4^{ème}) / CHAUMONT FC (FG) sur 12

U18 FÉMININE R2 : SDMO FF (5^{ème}) / CHAUMONT FC (6^{ème}) sur 6

U18 R1 : GPT SUD HAUT MARNAIS (5^{ème}) sur 12

U19 R1 : US MONTIER EN DER (9^{ème}) sur 14

R3 : STADE CHEVILLONNAIS (1^{er}) / VAUX SUR BLAISE USI (6^{ème}) / SC MARNAVAL 2 (7^{ème}) / DIANE EURVILLE BIENVILLE (10^{ème}) / US MONTIER EN DER (12^{ème}) sur 12

CHAUMONT FC 2 (6^{ème}) / PREZ BOURMONT FC (10^{ème}) / CHAUMONT ASPTT (11^{ème}) / CS CHALIDNREY (12^{ème}) sur 12

R2 : SAINTS GEOSMES FC (11^{ème}) / AS SARREY MONTIGNY (12^{ème}) sur 12

R2 FÉMININE : SC MARNAVAL (2^{ème}) / SARREY MONTIGNY AS (9^{ème}) sur 10

R1 : SC MARNAVAL (10^{ème}) / CHAUMONT FC (11^{ème}) / US ECLARON (13^{ème}) sur 14

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

U13 (10/52) : ESTAC TROYES (10)

U15 (08/10/51/52) : SAINT MEZIER FC (10)

U16 FÉMININE à 8 (10/52) : BAR SUR AUBE FC (10)

U18 (08/10/51/52) : VILLERS SEMEUSE (08)

CHAMPIONNATS DISTRICT

U13 D2 :

- Poule A : GPT VAL MOIRON 3
- Poule B : GPT ECOLE MARNE RONEGANT 2
- Poule C : GPT SUD HAUT MARNAIS 4
- Poule D : GPT 3 PROVINCES 3

U13 D1 :

- Poule A : SC MARNAVAL 2
- Poule B : GPT SUD HAUT -MARNAIS 2

U15 D2 : BOLOGNE FC

U15 D1 : GPT 3 PROVINCES

U18 D2 : GPT SUD HAUT MARNAIS 2

U18 D1 : GPT BASSIGNY FOOT

D1 Seniors Féminines à 8 : VALCOURT AF

D1 Seniors Féminines à 11 : SAINT GILLES FC

D4 Seniors :

- Poule A : ORNEL SL 3
- Poule B : LUZY ASVF 2
- Poule C : ARC EN BARROIS US 2

D3 Seniors :

- Poule A : US WASSY
- Poule B : CHAUMONT FC 3
- Poule C : SAINT GILLES FC

D2 Seniors :

- Poule A : US ECLARON 2
- Poule B : SARREY MONTIGNY 2

D1 Seniors : ANDELOT RIMAUCCOURT ES



4) Présentation des modifications des règlements

REGLEMENTS GENERAUX FFF

ARTICLE 39 BIS – L'EQUIPE EN ENTENTE

Auparavant, les ententes pouvaient répondre aux obligations du statut des jeunes à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Désormais, le nombre d'équipes en entente devra, à minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. A défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

ARTICLE 39 TER – LE GROUPEMENT DE CLUBS

Le nombre d'équipes composant le groupement devra, à minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. A défaut, aucun des clubs du groupement ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement. Les Ligues pourront prévoir d'adapter les dispositions relatives au nombre d'équipes à engager selon la situation du territoire de chaque district.

ARTICLE 39 TER – LE GROUPEMENT DE CLUBS

Un groupement ne pouvait auparavant évoluer que dans un seul district.

Désormais, dans le cas de la constitution d'un groupement entre clubs appartenant à des Districts différents au sein d'une même Ligue, les équipes du groupement pourront soit évoluer au sein d'un seul District, soit être autorisées à évoluer dans les différents Districts auxquels appartiennent les clubs concernés par le groupement.

ARTICLE 41 – INACTIVITÉ / REPRISE D'ACTIVITÉ

Lorsqu'un club a été en inactivité totale pendant une saison, il ne bénéficie d'aucun droit sportif en cas de reprise d'activité lors de la saison suivante et redémarre donc au plus bas niveau de compétition.

ARTICLE 99 – RETOUR AU CLUB QUITTÉ

Spécificités du changement de club des jeunes :

En cas de retour au club quitté durant la même saison *ou la saison précédente*, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.

ARTICLE 136

Intégration de l'utilisation de la caméra embarquée dans les compétitions de Ligue et de District.

ARTICLE 226 – MODALITÉS POUR PURGER UNE SUSPENSION

Si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club. Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition.

ARTICLE 226 – AGRESSION ENVERS UN ARBITRE – COMPORTEMENT ET CHANTS DISCRIMINATOIRES

Les agissements répréhensibles :

Sont notamment répréhensibles les agissements constitutifs d'une atteinte à un arbitre, ou à l'arbitrage, sous toutes ses formes (verbale, écrite, physique)

STATUT FINANCIER DISTRICT

Les principales évolutions votées par le comité directeur :

- Pas d'évolution des cotisations et engagements



- 2ème forfait = ~~35€~~ 30€ (moitié en jeune)
- Dérogation match moins de 6 jours avant : ~~30€~~ 20€
- Changement d'horaire tardif : ~~30€~~ 0€
- Feuille de match non signée : ~~30€~~ 15€
- Absence du délégué sur la feuille : ~~20€~~ 10€
- Retard transmission feuille de match (le soir avant minuit) : ~~50€~~ 40€
- Demande d'officiel tardive : ~~30€~~ 0€
- Frais de procédure : ~~20€~~ 0€
- Part licence district (participation au développement des moyens humains pour le football haut-marnais) : 2€ (nous invitons les clubs à répercuter cette augmentation sur le tarif de leurs cotisations).
- Police des terrains : ~~150€~~ 200€
- Fraude sur identité : ~~250€~~ 500€
- Joueur non surclassé : ~~50€~~ 100€
- Dirigeant ou joueur suspendu pratiquant ou exerçant une fonction officielle : ~~80€~~ 150€
- Carton blanc : 5€
- Absence sur un plateau sans en prévenir le club organisateur : 40€
- Non-participation du club à une journée fédérale (JND, Festival U13, etc.) : 80€
- Non-retour de la feuille de plateau par le club organisateur (FAL) : 40€

REGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT

PROCEDURE DE REPORT DE MATCH

Jusqu'à maintenant, la procédure de report de match imposait de prévenir par mail :

- ✓ Les 2 responsables des désignations d'arbitres
- ✓ Le responsable de la désignation des délégués
- ✓ Le club adverse
- ✓ Le service compétitions

Désormais, il n'y aura que 2 adresses à prévenir :

report@hautemarne.fff.fr + club adverse

Cette adresse transmettra automatiquement votre message aux responsables concernés.

REGLEMENTS DES COUPES DE HAUTE-MARNE

	Nb joueurs sur la FMI en finale	Nb de remplaçants utilisés en finale	Entrées invitations	Si égalité en finale
Seniors H	16	3 5 (remplacements illimités)	16 joueurs + 5 dirigeants	Prolongation + tirs aux buts
Seniors F	14 16 (foot à 11) / 12 (foot à 8)	3 5 (foot à 11) / 4 (foot à 8) (remplacements illimités)	16 joueurs (ou 12) + 5 dirigeants	Prolongation + Tirs aux buts
Jeunes	14 16 (foot à 11) / 12 (foot à 8)	3 5 (foot à 11) / 4 (foot à 8) (remplacements illimités)	16 joueurs (ou 12) + 5 dirigeants	Tirs aux buts



STATUT DE L'ARBITRAGE FFF

STATUT DE L'ARBITRE JOUEUR

Le vote sur l'arbitre joueur effectué à l'AG d'hiver 2024 est annulé car n'a pas applicable règlementairement (FFF). En effet, le nombre de match à effectuer doit être identique sur l'ensemble des districts du Grand-Est. Le vote est donc annulé.

VALORISATION DE « L'ARBITRE DE CLUB »

Un arbitre de club :

- N'a pas le statut d'un « arbitre officiel »
- A suivi une formation (différente d'une FIA)
- A priorité pour arbitrer des rencontres de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.
- Ne se substitue pas en l'état à un arbitre officiel

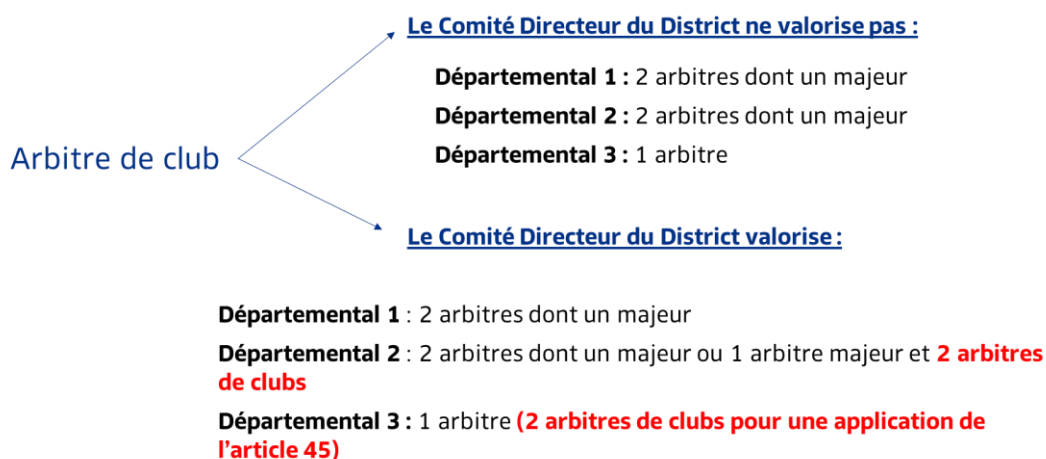
Les obligations des clubs :

- Sont fixées en termes d'« arbitres officiels », que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue.

Article 41 :

Sur ce point, la Ligue a adopté la disposition selon laquelle « les Districts ont la possibilité de valoriser la fonction d'arbitre de club, les obligations fixées ne doivent pas intégrer un nombre fixe d' « arbitres de club ». En revanche, selon les dispositions et conditions d'application adoptées par le District, un arbitre de club a la possibilité de compter pour 0,5 arbitre.

De ce fait, 2 « arbitres de club » pourraient permettre d'être comptabilisés comme 1 « arbitre officiel » vis-à-vis du Statut de l'arbitrage, à la condition tout de même que le club dispose d'un arbitre officiel dans son effectif couvrant le club.



Article 13 :

- arbitre de club,
- arbitre-assistant de club.

Ces deux derniers sont des licenciés majeurs ayant suivi une formation à l'arbitrage validée **par une autorisation d'arbitrer son club**. Ils ont priorité pour arbitrer des rencontres de leur club en cas **d'absence d'arbitre désigné**. Tout arbitre de club peut être candidat au titre d'arbitre officiel de district.

L'arbitre de club n'est donc plus désigné par la CDA ni rémunéré.



Arbitrage en cas d'absence de l'arbitre régulièrement désigné :

- un arbitre officiel neutre présent dans le stade,
- un arbitre officiel du club visiteur,
- un arbitre officiel du club visité,
- un arbitre de club du club visiteur,
- un arbitre de club du club visité,
- tirage au sort entre un licencié majeur présenté par chacun des clubs en présence. (VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE)

Valorisation de l'arbitre de club - conditions fixées par le District de la Haute Marne :

- ✓ Avoir suivi une formation à l'arbitrage de deux jours, validée par une autorisation d'arbitrer son club (avec un module arbitre assistant)
- ✓ Demande de la licence dirigeant avant le 31 août de la saison en cours
- ✓ Validation de la licence par un tampon « arbitre de club » avant le 30 septembre de la saison en cours pour les renouvellements des arbitres de club.
- ✓ Validation de la licence par un tampon « arbitre de club » avant le 28 Février de la saison en cours pour les nouveaux candidats « arbitre de club » formés pendant la saison.
- ✓ Participer au stage de rentrée des arbitres ou au stage de mi-saison (afin de se tenir au courant des modifications des lois du jeu)
- ✓ Participer à un stage de recyclage d'une journée tous les 3 ans
- ✓ Avoir dirigé dans son club au moins 8 rencontres au centre ou à la touche
- ✓ Le club devra justifier des 8 rencontres avant la fin de saison (document à compléter)
- ✓ En D3, Dispositions favorables de l'article 45 du statut (arbitres supplémentaires pour obtenir un ou des mutés supplémentaires)

Avantages des arbitres de club :

- ✓ L'arbitre de club arbitre son club
- ✓ Les arbitres de club sont formés aux lois du jeu
- ✓ Tous les clubs peuvent avoir des arbitres de club (Pour officier sur les équipes réserves)
- ✓ En Départemental 2, deux arbitres de clubs compensent un arbitre officiel (à condition d'avoir un arbitre officiel majeur)
- ✓ Il a priorité en cas d'absence d'arbitre officiel
- ✓ Il a priorité pour officier au centre à l'extérieur
- ✓ En Départemental 3, application de l'article 45
- ✓ En Départemental 3, se mettre en règle avec une éventuelle montée en D2

5) Proposition de modification de règlements particuliers (vœux)

- Vœu du club de Maranville sur le changement de date des mutations, irrecevable car règlement national.



- Vœu du club de Sts Geosmes pour l'intégration des équipes premières de Ligue dans la coupe de Haute-Marne. Ce sujet est une compétence du comité directeur et n'a pas besoin de vote en AG. Le CODIR étudie les évolutions possibles et reviendra vers les clubs pour les sonder.
- Sondage, sur proposition de la CDA et du Comité directeur, pour la désignation de 3 arbitres dès les 1/8èmes de finales de coupes, compte tenu des possibilités.
 - OUI : 75%
 - NON : 23%
 - ABSENTION : 2%

6) Informations

- 1) Intervention France Travail : dispositif « clubs engagés »
- 2) Information meilleur buteur D1
- 3) Présentation Move'n see
- 4) Dispositif services civiques
- 5) Information engagements des équipes
- 6) Principales dates de reprise

7) Elections membres postes vacants comité directeur

L'assemblée procède à l'élection de deux membres au comité directeur, comme prévu dans les statuts en cas de poste vacant. Les 2 candidatures ont été validées par la commission de surveillance des opérations électorales en date du 12 juin 2025 (publication le 17 juin 2025).

- M. Alain Simon
 - Elu à 83% des voix
- M. Valentin Huot
 - Elu à 88% des voix

8) Intervention des invités

9) Récompenses

- Valorisation de la collecte de bouchons dans le cadre de la JND :
 - US Fayl Billot Hortes
 - Espérance de St Dizier
 - AS Esnouveaux
- Valorisation du challenge du Programme Educatif Fédéral :
 - AS Esnouveaux
 - Ouest 52 FC
 - USIB Vaux sur Blaise



- Valorisation appel à projet Toutes Foot :
 - Saint-Gilles FC
 - Saint-Dizier football féminin
 - US Fayl Billot Hortes
- Médaille Ligue : Clémence Meuret
- Médailles Fédérales :
 - M. Claude Milési
 - M. Claude Flaget
- Récompenses des champions départementaux par catégorie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Patrick Leiritz.

Le Secrétaire Général

Valentin Laurent.